



SÉANCE DU 28 FEVRIER 2024

Présents : Monsieur Emmanuel HANON, Président ; Mesdames Pierrette DOMBLIDES, Nathalie FABRE, Madeleine PICHAUREAU ; Messieurs Christian WILS, Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Jean-Claude GAHAT, Jean Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Guy PIOVESANA, Michel POUQUET.

Absents excusés: Mesdames Joëlle BAYLE-LASSERRE, Madeleine BERGEZ-CASALOU ; Messieurs CAZENAVE Bernard, PINARD Stéphane

Ont donné pouvoir : Madame Joëlle BAYLE LASSERRE à Monsieur Emmanuel HANON ; Madame Madeleine BERGEZ-CASALOU à Monsieur Marc DESPLAT

24 – 05 TARIF 2024 DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Le Conseil Départemental a transmis l'arrêté de tarification concernant le service d'aide à domicile. Il fixe le tarif horaire (semaine, dimanches et jours fériés) à 27,62€/ h à compter du 1er janvier 2024. Il est établi de la manière suivante :

- 23,50 €/h : tarif horaire de référence (base de calcul de la participation bénéficiaire)
- 0,12€/h: part du tarif relative à la différence entre ce tarif de référence et le tarif horaire global 2023 du SAAD hors revalorisation des salaires (pris en charge intégralement par le Département)
- 4€/h: part du tarif relative à la revalorisation des salaires (pris en charge intégralement par le Département)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce nouveau tarif.

Ainsi fait et délibéré à Orthez,
le 28 février 2024

Le Maire d'Orthez
Président du CCAS
Emmanuel HANON

